



Bail commercial revision du loyer

Par **le florina_old**, le **14/11/2007** à **23:18**

bonjours

j'ai acquis un bar qui etais en liquidation judiciaire.A la reprise de ce bar il y avait une eventuel possibilité d'avoir la licence tabac.De ce fait le montant du loyer a ete fixe car je beneficiait a l'exclusivité du droit au tabac .Sauf que je n'ai pu acquerir cette licence .Ma question est de vous demander si je suis en droit de demander une revision de mon loyer.